



Regularisation de ma situation admenistratif

Par **yous75**, le **01/12/2011 à 13:06**

Bonjour,rnje suis arrivé en france en juillet 2002 avec un visa d'affaire en je me suis fais controlé le 16 08 2011 au travail avec un faux nom le prefet ma demander de quitter le territoire français j'ai fait un avocat qui m'a fait sortir après ma sortie j'ai fait un recours de la décision de prefet de val d'Oise en même temps j'ai pris un rendez-vous à la prefecture de Sarcelles avec ma vraie identité parce que je risque quelque chose si je vais à mon rendez-vous puisque il n'a pas ma vraie identité à la prefecture merci

Par **joseph**, le **01/12/2011 à 14:00**

bonjour vous 75, allez à la prefecture pour déposer un dossier et que vous avez une oqtf en cours de validité ya un risque.rnpour mieux vous aider ,j'aimerais vous poser quelques questions:rn1-vous etes de quelle nationalité?rnSI VOUS ETES ALGERIENS ,vous vous pouvez bénéficier d'un titre de séjour mais en juillet 2012,car vous aurez 10ans de présence en francern2-vous avez en RDV à LA PREFECTURE pour déposer un dossier,sur quel fondement,salarié ou vie privée et familiale?rnBON COURAGE

Par **yous75**, le **01/12/2011 à 14:13**

je vais déposer un dossier aux tant que vie privée puisque je suis un algérien et j'ai dix ans de présence en france mais que je comprend pas le oqtf il est pas sur ma vraie identité monsieur comment il peut savoir à la prefecture que je suis la même personne merci monsieur je suis vraiment perdu j'ai tout le temps la trouille de retourner au centre de rétention

Par **joseph**, le **01/12/2011** à **14:21**

bonjour,rnpuisque vous êtes algerien,vous pouvez avoir un titre de séjour vie privée et familiale de plein droit en application de l'article 6-1 de l'accord franco algériennà condition de:rnrn1- prouver votre présence durant ces 10 ans avec des documents brobants ,année par annéern2-voun ne vivez pas en situation de polygamiern3-vous ne presentez pas de menace à l'ordre publicrnrnje constate que vous êtes en france depuis juillet 2002 ,don vous allez remplir la condition de l'article 6-1 en juillet 2012rnrnvous avez votre rdv pour quand?rnrnAVANT D'aller à la prefecture ou faire une demarche,consultez une association ,par exemple la cimade ,gisti ,rnbbon courage

Par **yous75**, le **01/12/2011** à **16:01**

j'ai un rendez vous le 14 juin 2012 puisque l'oqtf il sexpire au le 16 aout 2012 j'ai peur d'yallez a la prefecture et de me faire embarqué direct mais moi j'ai aps compris un truque monsieur puisque je me susi fais arrêté avec un faut nom et je vais a la prefecture avec mon vrais nom comment ils peuvent savoir que j'ai une oqtf par a port a mes enprimte ou mes foto cest ca que je comprend pas merci de m'avoir répondu monsieur

Par **joseph**, le **01/12/2011** à **21:57**

BONJOUR YOUS ;rnvotre aps EST VALBLE JUSQU'à quand?

Par **yous75**, le **01/12/2011** à **21:59**

ca ve dire quoi aps monsieur

Par **joseph**, le **01/12/2011** à **22:38**

BONSOIR,rnen fait c'est dans votre message que j'ai lu aps(peut etre c'est une FAUTE de frappe de votre part)rnrnmoi ,j'ai cru que vous avez une aps(autorisation provisoire de sejour).rnrnmoi ce que je vous conseille de faire c'est de déposer votre dossier le jour ou vous aurez 10ANS ;soit au mois de juillet 2012 SI NON la prefcture peut refuser votre dossier .rnrnVOUS ETES entré en france quand exactement?

Par **joseph**, le **01/12/2011** à **22:45**

BONSOIR,rnen plus votre OQTF EXPIRE LE 12 AOUT 2012rnrnà mon avis ,il vaut mieux de

reporter votre rdv, parce que si vous vous presentez à la prefecture avant d'avoir achevé VOS 10 ANS ET QUE VOUS AVEZ UNE OQTF EN COURS DE VALDITÉ ,vous risquez d'etre interpellé et expulsé.rnrnESSAYER DE CONTACTER UN ASSOCIATION OU EVENTUELLEMENT UN AVOCATrnrnEST CE LE RDV VOUS L'AVEZ EU par internet?

Par **yous75**, le **01/12/2011** à **22:45**

je suis rentrer en france le 22juiet 2002 moi je me suis renseigné a des copain que la premiere fois que je vais yallez la bas il vont voir que mon passeport pour voir la date de rentrer apres il vont me donné un autre rendez vous dans trois moi ca ve dire le moi de septembre l'oqtf aurais experé et mes dix ans seront faite cest juste que je vais gagné du temp vous me compréné monsieur

Par **yous75**, le **01/12/2011** à **22:48**

j'ai eux mon rendez vous par téléphone monsieur

Par **joseph**, le **01/12/2011** à **22:58**

BONSOIR,rnvous etes entré le 22 juillet 2002, donc vous allez bouclé vos 10 ANS LE 22 JUILLET 2012.rnrnVOUS AVEZ UN rdv le 22 JUIN 2012, à cette date vous aurez pas 10 ANS DE PERESENCE EN FRANCE ET EN PLUS VOUS AVEZ UNE OQTF EN COUR DE VALIDITÉ, VOUS RISQUEZ une expulsion.rnrnmoi ce que je vous conseille c'est d'attendre jusqu'à ce que vous aurez 10 ANS .SOIT JUSQU'AU 22 JUILLET 2012rnrnNE FAITES PAS DES CHOSES TOUT SEUL, consultez une association ,ou un avocat

Par **yous75**, le **01/12/2011** à **23:00**

merci beaucoup monsieur je vous souhaite un etres bonne soirée

Par **joseph**, le **01/12/2011** à **23:03**

bonsoir,rnessayer de prendre un autre rdv ,mais pas avant le 22JUILLET 2012 ,rnrnet soyez discret ,car la police connait votre adresse et que vous avez une oqtf en cours de valdité;

Par **yous75**, le **02/12/2011** à **15:48**

moi quand ils mon interpellé jais pas donné ma vrais identité et ma vrais adresse et quand je vais partir a la préfecture je vais yallez avec ma tante elle ma fais une hebergement a son adresse alors je suis un peux couvert non ?

Par **joseph**, le **02/12/2011 à 17:59**

BONJOUR,rnest ce que l'oqtf est à votre nom?

Par **yous75**, le **02/12/2011 à 18:42**

non elle est pas a mon vrais nom l'oqtf

Par **joseph**, le **02/12/2011 à 19:02**

BONJOUR,rnà votre place ,je vais demander un autre rdv pour le 22 ,23 ,24JUILLET 2012rnPOUR EVITER toute surprise,rnsi vous etes en france depuis presque 10 ANS, je ne voie pas d'un convenient de rester un mois en plus pour etre certain d'obtenir votre titre de sejour,car vous allez l'obtenir de plein droit.NE PRENNEZ pas DE RISQUES.rnrnSACHEZ UNE CHOSE , que si vous etes interpellé par exemple le 20 JUILLET 2012 ,rien les empeche de vous exuplser car vous n'avez pas encore bouclé les 10 ANS ,IL VOUS MANQUE 2 JOURS

Par **yous75**, le **02/12/2011 à 19:06**

merci j'ai apeler auj la préfecture pour repoussé mon rendez vous il mon dit quil faut apeler plus tard puisque j'ai une oqtf en cours de validité jusquau moi daout il faut que je laisse un peut de temp alors mais cette oqtf elle et pas avec mon vrais prénom comment il vont capté a la prefecture quil sagie de moi

Par **joseph**, le **02/12/2011 à 19:20**

BONJOUR,rnsupposons que vous allez déposer votre dossier le 22 JUIN 2012, rien ne les empeche de prendre une decision de refus par exemple le 30 JUIN 2012 CAR à cette date vous ne remplissirez pas la condition de 10 ANS,rnrn honnetement je ne voie pas pourquoi vous insistez à déposer votre dossier avant le 22 JUILLET 2012.rnrnJE VOUS donne UN CONSEIL , ne faites jamais quoi que se soit sans avoir consulter une association ou un avocat;rnrnprenez un rdv pour 22 ,23 ,JUILLET 2012 ET NE PARLEZ PLUS SUR L'oqtf qui n'es pas à votre nom

Par **yous75**, le **02/12/2011** à **19:25**

vous mavvez pas compris le premier rendez vous la du 14juin il vont juste voir mon passeport et mon hebergement apres il vont me donné un autre rendez vous dans trois moi la je vais deposé mon dossier le quite yaura expéré et mais dix ans je lé aurais mais vous aveze raison quite a resté encore un mois et je vais faire les chose dans les normes

Par **joseph**, le **02/12/2011** à **19:45**

BONSÖIR,rnrnmais est ce que vous etes sur que le 14 JUIN 2012 , vous n'aurez pas de probleme (interpellation)?rnrnrnPATIENTEZ ,ET REPORTEZ VOTRE rdv jusqu'au 22 JUILLET 2012, au moins à cette vous n'aurez aucun probleme ,car vous avez bouclé vos 10 ANS;rnrnet maintenant ,si vous voulez prendre le risque et gachez vos 10 ANS EN FRANCE à cause D'un mois ,c'est votre affaire;rnrnbon courage et allez voir une association

Par **yous75**, le **02/12/2011** à **19:49**

merci beaucoup josef jais comprsi je vais faire reculé mon rendez vous